

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2019/200

**OBJET : COMMUNICATION SUR CONSIGNES DE TRI - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT A CONCLURE AVEC LE SYDEVOM DE HAUTE-PROVENCE POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX D'INFORMATION.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre les efforts en matière de communication sur les lieux d'apport volontaire des déchets ;

**CONSIDERANT** la proposition du SYDEVOM de Haute-Provence de mettre en place des panneaux d'information sur l'ensemble de son territoire ;

**VU** le projet de convention ci-annexé donnant mandat au SYDEVOM pour effectuer un recensement des besoins des collectivités et effectuer l'acquisition du matériel pour leur compte ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 novembre 2019 ;

Sur proposition de M. PAYOT Jean Michel, vice-président,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition de panneaux d'information dans le cadre de la campagne de communication sur les consignes de tri.
- **APPROUVE** la mise en place de la convention de mandat à intervenir entre la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » et le SYDEVOM 04.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6236 du budget principal de la CCVUSP ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY